



COMMUNE : 048 CONTES
ARRONDISSEMENT : 06 NICE

FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CAGNES SUR MER

N° 1259 COM (1)
Accusé certifié exécutoire
Reception par le préfet : 16/03/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250415-20250407-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 7)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	10 353 393	27,16	97,55	10 417 000	2 829 257	27,16	2 829 257
Taxe foncière non bâties (TFNB)	60 137	31,09	125,25	59 500	18 499	31,09	18 499
Taxe d'habitation (TH)	977 754	15,79	57,24	802 800	126 762	15,79	126 762
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	2 974 518
			Total		2 974 518		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
	1	2	3	4	5	6	7
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	911 586	15,79	40,00	743 400	46 953	40,00	46 953

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	Produit total de référence (total colonne 5)		
	2 974 518		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				74 407	0	0	379 659	983 180

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	3 021 471	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	983 180	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	4 004 651
---	-----------	---	---	---------	---	---	-----------

A NICE

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-PAUL CATANESE

Le Pour la Préfecture,
Pour la Commune,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :			
a. Personnes de condition modeste	1 547		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		636 342
c. Locaux industriels	70 820		
d. Logements sociaux et longue durée	1 937		
Taxe foncière non bâtie			4 079
Taxe d'habitation :	103		
a. Dotation pour perte de THLV	>>>		
b. Mayotte	>>>		
Cotisation foncière des entreprises :			
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>		802 800
b. Base minimum			>>>
c. Locaux industriels			188 287
d. Autres allocations			180 545

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	802 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	188 287
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	180 545

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	29 114

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,352442
d. Taux FB commune 2020	12,66
e. Taux FB département 2020	10,62

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	33,04	1,80000	99,35	97,55
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	30,83	2,45000	127,70	125,25
Taxe d'habitation (TH)	23,88	26,39	8,74000	65,98	57,24
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	15,42
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

29,49